

Séance plénière du **06 février 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **six** du mois de février à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 31 janvier 2025 par M. le Président, s'est assemblé à la salle du Belvédère – Palais de Loire à Cosne sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal KNOPP - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Hicham BOUJLILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Corinne COLONEL - Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLET - Mme Sylvie REBOULLEAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Muriel BUISSON - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Denis HOUCHOT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
Mme Martine LEROY à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
Mme Béatrice BOULOGNE à M. Frédéric CASSERAT
M. Michel RENAUD à Mme Corinne COLONEL
Mme Pauline PABIOT à Mme Stéphanie OUVRY
M. Bertrand FLANDIN à M. François DENIZOT
M. Thierry BEAUVAIS à Mme Marie-France LURIER
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à Mme Sylvie REBOULLEAU
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. François DENIZOT** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Mise en place de la stratégie de réduction des pollution diffuses sur les Aires d'alimentation de Captage (AAC) – Demande de subvention

Dans le cadre du renouvellement des Contrats Territoriaux (CT Vrille Nohain Mazou et CT des Nièbres et du Riot) pour la période 2024-2026, les élus et acteurs locaux ont convenu de la nécessité d'agir autour de la problématique liée aux pollutions diffuses.

Les territoires d'interventions étant à forte dominance rurale, la démarche concerne prioritairement l'activité agricole avec une priorité sur les captages d'eau potable. Les gestionnaires d'eau potable étant les premiers acteurs impactés par la qualité des eaux.

De ce fait, les CTs ont élaboré une politique agro environnementale locale, ciblée à l'échelle de certaines AAC dans l'objectif d'améliorer le bon état qualitatif de la ressource en eau. Dans un souci de cohérence territoriale, l'ambition est de porter une animation coordonnée sur les deux Contrats Territoriaux sachant qu'ils présentent les mêmes problématiques, difficultés et historiques.

La politique se traduirait opérationnellement par :

- la mise en place de suivis de la qualité de l'eau des captages,
- des diagnostics des pratiques,
- un accompagnement des agriculteurs portés par une animation agro-environnementale sur les territoires des 3 captages des gestionnaires d'eau potables adhérents à la démarche : commune de La Charité-sur-Loire (Puit Nord N°2), SIAEP de la Puisaye (Chantemerle) et le SIAEP Bourgogne Nivernaise (Le Gour aux Rabions).

Conformément au 12eme programme de l'agence de l'eau, le dossier doit être déposé par la structure porteuse du contrat territorial pour l'ensemble des acteurs même si le dossier est financé entièrement par les acteurs.

Le plan de financement serait le suivant :

Suivi renforcé :

Dépenses		Financement	
Suivi renforcé de la qualité de l'eau des 3 captages d'eau potables	13 500 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	6 750 €
		La Charité-sur-Loire (16%)	2 250 €
		SIAEP de la Puisaye (16%)	2 250 €
		SIAEP Bourgogne Nivernaise (16%)	2 250 €
Total coût	13 500 €	Total Coût	13 500 €

Etude de redéfinition des AACs :

Dépenses		Financement	
Etude AAC	5 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	2 500 €
		La Charité-sur-Loire (50%)	2 500 €
Total coût	5 000 €	Total Coût	5 000 €

Animation agricole :

Dépenses		Financement	
Elaboration du programme d'action	5 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	5 698 €
Journées techniques thématiques	4 896 €		
Communication	1 500 €	La Charité-sur-Loire (2%)	198 €
		SIAEP de la Puisaye (3%)	303 €
		SIAEP Bourgogne Nivernaise (1%)	98 €
		Collectivités (44%)	5 099 €
Total coût	11 396 €	Total Coût	11 396 €

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférent.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 38
Pouvoirs : 11
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

M. François DENIZOT, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 13/02/2025
Reçu en préfecture le 13/02/2025
Publié le 14/02/2025
ID : 058-200067916-20250206-2025_06_02_04-DE

S²LO